

Le Burundi refuse le paiement direct à ses militaires de l'AMISOM

@rib News, 03/11/2016 - Source Xinhua Le gouvernement du Burundi "n'acceptera pas que les indemnités de ses militaires déployés au sein de la Mission Africaine de Paix en Somalie (AMISOM) soient versées directement sur leurs comptes sans passer par lui", a déclaré jeudi M. Emmanuel Ntahomvukiye (photo), ministre burundais de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

En effet depuis octobre dernier, l'Union Européenne (UE), principal financier de l'AMISOM, envisageait de "durcir ses sanctions financières" contre Bujumbura, en exigeant que les indemnités des militaires burundais déployés en Somalie dans le cadre de l'AMISOM, leur soient versées directement sans transiter par le créneau officiel de la Banque de la République du Burundi (BRB). "Cette décision est injuste pour le Burundi et les troupes burundaises qui ont consenti tant de sacrifices tant humains que matériels pour combattre les terroristes d'El Shabab ; une contribution substantielle burundaise ayant fait que la situation s'est normalisée en Somalie, rendant ainsi possible l'organisation des élections, la mise en place d'un gouvernement légitime et une armée républicaine", a-t-il fait remarquer, lors d'une séance de questions et réponses au Parlement. Cela était "impensable et irréaliste" avant l'engagement des troupes burundaises et des autres pays (Ouganda, Ethiopie et Kenya) pourvoyeurs de troupes en Somalie dans le cadre de l'AMISOM, a-t-il insisté. La mise en œuvre de cette décision de l'UE, a-t-il ajouté, serait "une façon d'attiser le gouvernement Burundais de ses troupes, de créer une rébellion au sein de l'armée burundaise, de lui dévouiller le commandement militaire et de faire voler en éclats la discipline au sein de la carrière des armes", a-t-il expliqué. C'est pourquoi, a-t-il martelé, le gouvernement Burundais "ne pourrait en aucun cas cautionner une telle démarche". Il a laissé entendre également que les troupes de l'AMISOM sont "démoralisées sur terrain" par le paiement tardif et la réduction de 20% des indemnités versées aux troupes par l'UE. Ceci concerne non seulement les troupes burundaises, mais également les troupes des autres pays déployés en terre somalienne dans le cadre de l'AMISOM. Concernant les militaires faisant partie du contingent burundais à l'AMISOM, il a indiqué qu'ils viennent de passer 10 mois sans que leurs indemnités leur soient payées. "Il s'agit d'un problème sur lequel le Burundi ne peut influencer au niveau de sa résolution : car, cette question est gérée par l'Union Africaine (UA) et l'UE qui finance l'AMISOM", a-t-il souligné. D'après le ministre Ntahomvukiye, les autres pays africains contributeurs des troupes en Somalie dans le cadre de l'AMISOM et qui ne manquent pas de moyens financiers comme le Burundi, "s'arrangent pour payer leurs soldats, quitte à se faire rembourser qu'il y a versement des indemnités". Il a tenu à rassurer les députés que des tractations diplomatiques sont en cours avec les autres pays contributeurs de troupes, pour trouver des solutions ad hoc. "Si l'ONU et l'UE n'acceptent pas de respecter les clauses des mémorandums d'entente conclus avec elles avant l'envoi de troupes, le gouvernement Burundais pourrait en arriver à prendre des décisions allant dans le sens de retirer ses troupes", a menacé le ministre avant de laisser entendre que la première option n'est pas celle-là. Le ministre Ntahomvukiye a mis en garde sur les répercussions qui pourraient se produire sur les terrains somalien et centrafricain au cas où les pays contributeurs seraient obligés de retirer leurs contingents respectifs. "Les pays financiers de ces missions de maintien de la paix en Afrique, ne devraient penser que les pays contributeurs de troupes ont déployé leurs militaires pour la recherche d'un gain financier et que le retrait éventuel de leurs troupes leur feraient souffrir. Ils devraient plutôt intégrer que le souci premier des pays contributeurs, est d'apporter leur pierre à l'édifice pour la paix mondiale", a-t-il ajouté.